

ABONNEMENT

Un an..... 48 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 8 JANVIER

AU PIED DU MUR

Il y a deux mois environ, les journaux « raisonnables » — parmi lesquels nous nous croyons le droit de figurer — invitaient MM. les socialistes, qui se piquent de science et de logique, à inaugurer, sur une terre vierge et naturelle, complètement préservée des abus de notre soi-disant civilisation et, par conséquent, abritée contre les tendances réactionnaires puisqu'elle ignore les routines de toute espèce de forme gouvernementale, les théories que ces honnêtes messieurs veulent nous imposer, de force s'il est besoin, pour le plus grand amour et le bien-être certain du peuple dont nous faisons partie intégrale dans notre petit coin, le journaliste étant un ouvrier manuel à sa façon et souvent moins heureux, matériellement, en raison des exigences extérieures de sa situation, que le cantonnier, le recarreleur de souliers en chambre, l'équipier des voies ferrées, ou le mercenaire vigneron qui émousse le fer de sa pioche sur les cailloux des coteaux.

Le Temps — si nous avons bonne mémoire — se permettait de proposer, avec l'assentiment tacite du gouvernement, à nos éminents et surtout convaincus réformateurs, de se transférer, à l'instar de Cabet, dans quelque nouvelle Icarie, ou dans un Texas inconnu dépeuplé des fantastiques soldats-laboureurs imaginés par une de nos légendes patrouillottes, où ils vivraient à l'aise, suivant leurs codes et codex, eux et leurs nobles amis. La Petite République, organe assermenté du socialisme et du collectivisme pratiques (ne lisez pas des « pratiques ») répond à une seconde sommation, courtoise vous n'en doutez pas, que ses patrons, ses inspirateurs si vous le préférez, se refusent complètement à fournir la preuve expérimentale — c'est-à-dire vraiment scientifique et décisive — de leurs hautaines affirmations. Non, ils n'iront pas réaliser ailleurs leur conception de la société. Et ils colorent leur dérobement de prétextes qu'il serait permis de discuter.

D'abord, ils prétendent que, dans une terre vierge, les conditions seraient défavorables. Il faut à leur système les complications de la vie contemporaine. Le socialisme est la fleur poussée sur le fumier des civilisations superposées. Or, on n'emporte cet engrais ni dans ses bagages ni à la semelle de ses souliers, tout Danton qu'on soit!

S'il fallait aux réformateurs sincères qui gagneraient une île déserte toutes les ressources contemporaines de la science et de l'industrie, on les leur donnerait volontiers. On mettrait à leur disposition outils perfectionnés et machines supérieures; on ferait en un mot de leur nouvelle patrie un laboratoire extra, une sorte de réservoir piscicole, une réduction, par le procédé Collas, un « consommé » d'univers et d'humanité. Ce n'est donc pas là qu'il faut chercher la vraie raison des socialistes pour décliner une démonstration expérimentale. Ils ne la livrent que quand ils confessent que, s'ils partaient pour une terre

vierge, ils diminueraient forcément en France l'effectif de l'armée révolutionnaire pour le grand jour de l'émeute!

Voilà le franc aveu attendu. Ces braves gens n'ont qu'un souci, qu'un but: la révolution à préparer. Soumettre leurs théories au creuset de la pratique, forcer, par l'évidence, la conviction des adversaires ou des sceptiques, « plus souvent »; ce n'est point leur affaire. Réformateur, rebouteur des entorses sociales, on ne s'en cache point. Mais, on est avant tout, in petto, révolutionnaire, courtier en émeutes, en grèves et en pétrole. Cependant, on ne le déclare point ouvertement; on enveloppe encore ses opinions dans du papier brouillard, on fait le saut de carpe ou bien on s'aplatit quand on se sent acculé au pied du mur. Toutefois, et qu'on ne s'y trompe point, « les temps sont proches » — laissent-ils entrevoir — où leurs dogmes s'imposent sur le sol, sur l'argent du pays, aussi bien que sur l'anima vilis de leurs trop heureux concitoyens.

Comment se découvreit

LA TRAHISON DE DREYFUS

Un jour, le capitaine Dreyfus se fit remettre certains graphiques de notre mobilisation, centralisés dans un bureau voisin du sien.

Soit que la pièce fût longue à copier, soit simple négligence, il oublia de la rapporter le soir même au bureau des transports.

L'officier supérieur, chef de ce service, inquiet de la responsabilité que lui faisait encourir cette communication prolongée, rencontra précisément, en sortant du ministère, son camarade, le colonel X..., chef du bureau où travaillait Dreyfus.

Il lui reprocha amicalement son retard; stupéfaction de ce dernier qui n'avait rien fait demander par Dreyfus.

Le ministre, prévenu immédiatement de ce bizarre incident, voulut le tirer au clair. Il pria le préfet de police de faire filer l'officier suspect.

On acquit ainsi la preuve que celui-ci avait d'étranges fréquentations, mais rien encore ne permettait de porter contre lui une accusation précise, quand il adressa un jour à son chef une lettre pour le prévenir que, malade, il gardait la chambre pendant vingt-quatre heures.

Or, précisément à l'heure où cette lettre était portée, boulevard Saint-Germain, l'agent de la préfecture de police voyait le prétendu malade quitter son domicile et se diriger vers la gare du Nord.

Il l'aurait suivi jusque dans le train, jusqu'à la frontière, jusque dans une capitale voisine de notre territoire, jusqu'enfin dans une maison qui, à différents points de vue, pouvait être considérée comme un territoire encore plus étranger.

Comment cette démarche, surprise par un témoin occulte, put-elle être officiellement constatée dans le dossier par un document décisif, c'est précisément ce qui ne peut se dire, car c'est le point sur lequel a porté le huis-clos; mais ce qu'on peut ajouter, c'est que le témoignage des experts en écriture n'était destiné qu'à corroborer une preuve déjà faite.

Une municipalité modèle

A Roubaix — tous cabaretiers

Les lecteurs apprendront, avec quelque intérêt peut-être, la profession exercée par la presque totalité des conseillers municipaux de Roubaix.

A l'origine, le conseil se composait de trente-six membres, tous ouvriers pour la plupart dans les diverses usines de la ville. Depuis, trois sont morts, un est démissionnaire, un autre, « troquet », est en liquidation judiciaire; ce qui réduit le nombre des conseillers à trente-un. Presque tous, vingt-huit, autant dire tous, sont devenus, du jour au lendemain, cabaretiers, afin d'avoir une antichambre pour recevoir les électeurs et pour tirer profit d'une visite invariablement arrosée de quelques chopes et d'une ou deux « demi-potées ».

Voici la liste des plus réputés de ces établissements :

La Brasserie sociale, tenue par le maire, H. Carrette;

La Brasserie du Peuple, tenue par A. Lepers, adjoint;

L'estaminet Milbéo, tenu par H. Milbéo, adjoint;

Au Moulin brûlé, tenu par J. Coutelier, adjoint;

L'estaminet Boucherie, tenu par J. Boucherie, conseiller;

A l'ancien Chat noir, tenu par L. Charpentier, conseiller;

Au Bon Citoyen, tenu par P. Chudde, conseiller;

L'estaminet Delestrez, tenu par J. Delestrez, conseiller;

Aux Trois-Huit, tenu par E. Dubrulle, conseiller;

L'estaminet Duquesnoy, tenu par J.-B. Duquesnoy, conseiller;

Au Moniteur des métiers, tenu par V. LeFebvre, conseiller;

L'estaminet Moret, tenu par A. Moret, conseiller;

A la Mine d'or, tenu par A. Nys, conseiller;

Au Prolétaire, tenu par D. Prenant, conseiller;

Au Château d'Anvers, tenu par H. Petit, conseiller;

A l'Union sociale, tenu par V. Poulain, conseiller;

A la Femme sociale, tenu par P. Rose, conseiller;

Au Robinet, tenu par J. Solosse, conseiller;

L'estaminet Thérin, tenu par H. Thérin, conseiller;

L'estaminet Vandeputte, tenu par H. Vandeputte, conseiller;

L'estaminet Vamullen, tenu par C. Vanmullen, conseiller;

L'estaminet Wichard, tenu par D. Wichard, conseiller;

A l'Union ouvrière, tenu par J.-B. Wilfart, conseiller.

Maintenant, si vous exécutez un voyage à Roubaix, ce dont je ne me permettrais point de vous détourner, vous n'aurez, en fait de buvettes, que l'embarras du choix.

INFORMATIONS

La présidence de la Chambre

Un grand nombre de députés ont décidé — nous écrit-on — de porter M. Léon Say à la présidence de la Chambre.

Elections législatives du 6 janvier

A Paris, le socialiste Gérault-Richard est élu par 2,742 voix sur 7,509 inscrits. Ce n'est pas brillant.

A Dijon, M. Ernest Carnot est élu par 8,896 voix, sur 14,884 inscrits.

Les interpellations

Avant de reprendre la discussion du budget de 1895, la Chambre devra entendre le développement d'un certain nombre d'interpellations renvoyées à un mois avant la clôture de la session extraordinaire, et pour lesquels le délai d'ajournement est expiré.

Ces interpellations sont au nombre de trois : 1^o celle de M. Lavy sur l'affaire de Cempuis; 2^o celle de M. le vicomte d'Hugues sur les fraudes de Toulouse; 3^o celle de MM. Chauvin et Coutant sur les trains ouvriers.

D'autres interpellations doivent également être discutées à des dates plus éloignées : ce sont celles de M. Jourde sur la révocation d'un officier de l'armée territoriale qui a pris part à un Congrès socialiste, et de M. Turrel sur les relations commerciales avec l'Espagne.

Le P. Monsabré à Bordeaux

Le P. Monsabré a traité, dans son dernier sermon à la cathédrale de Bordeaux, la question de l'éducation de l'enfant.

Après avoir éloquentement exposé le rôle de l'éducateur et montré que l'étude de la science n'est pas incompatible avec la religion chrétienne, le prédicateur a parlé de la neutralité religieuse dans l'éducation et affirmé que cette neutralité est impossible.

La loi naturelle et la loi divine, a-t-il dit, défendent d'abdiquer devant toute loi humaine qui supprime le contrôle de la famille dans l'éducation. Le P. Monsabré s'est élevé contre la Ligue de l'enseignement et la franc-maçonnerie qui poussent à la laïcisation. Les sectes antireligieuses, a-t-il ajouté, poursuivent le « débordement de la société »; leur morale prépare une société sans sève et sans boussole, elle excite les miséreux qui ne voient plus au-dessus d'eux comme pouvant les sauver que l'anarchie.

Le P. Monsabré a terminé par un appel à tous les catholiques.

M^{sr} l'évêque de Meaux

Plusieurs journaux ayant annoncé que M^{sr} de Briey, évêque de Meaux, allait donner sa démission parce qu'il se trouvait dans une situation financière difficile, un rédacteur du Gaulois a vu l'évêque de Meaux, qui dément formellement qu'il ait l'intention de donner sa démission.

« En aucun cas, a déclaré M^{sr} de Briey, et dans aucune circonstance, aujourd'hui comme hier, et comme demain, il n'a pu être question et il ne sera pas question de ma démission. Elle n'est ni dans mes idées ni dans mes intentions.

» J'ajoute, d'ailleurs, que mon clergé me témoigne les sympathies les plus affectueuses et que rien ne m'autoriserait à abandonner celles-ci, dont je sens tout le prix. »

Du reste, le Gaulois dit avoir reçu, d'une

personne autorisée, l'assurance que M^r de Briey possédait dans les Vosges des propriétés évaluées à 600,000 fr. et qui ne sont grevées que de 30,000 fr. d'hypothèques.

Les vins français en Autriche

Krems, 7 janvier. — Dans une réunion à laquelle assistaient plus de 2,000 viticulteurs, on a adopté une résolution tendante à prier le gouvernement autrichien de ne faire aucune concession au gouvernement français concernant la diminution des droits sur les vins, et à déterminer la Chambre des députés à se prononcer catégoriquement contre les concessions de ce genre et à s'opposer absolument à la diminution des droits sur les vins français.

Les viandes américaines en Europe

Chicago, 6 janvier. — Le comité exécutif de l'Association nationale des marchands de bestiaux a nommé un comité qui se rendra à Washington et fera tous ses efforts pour faire lever l'interdit mis en Europe sur les viandes américaines.

Voleur mystérieux

Avers, 6 janvier. — Un individu, se disant agent d'une Compagnie de navigation anglaise, avait loué un appartement en ville. Cet individu avait provoqué la visite, chez lui, d'un encaisseur de la maison Ruelde frères, changeurs. L'encaisseur était porteur de 8,000 francs. L'individu, s'étant emparé des 8,000 francs, voulut fuir et menaça l'encaisseur d'un revolver.

Ce dernier parvint à s'échapper et alla chercher la police. A l'arrivée de celle-ci, le voleur se logea une balle dans la tête. Il est mort et on ignore son identité.

Réveillon et consigne. — La bière « Ar Egir »

Le fils du député socialiste de Magdebourg, M. Stolle, actuellement au service militaire, avait obtenu l'autorisation de passer les fêtes de Noël chez ses parents. Le député Stolle étant cabaretier à Gesan, l'autorité militaire a interdit au soldat de pénétrer dans le cabaret et dans la salle de danse. Il a dû rester dans les chambres occupées par sa famille.

Une brasserie de Hambourg vient de lancer la bière *Ar Egir*. Elle est, paraît-il, exécrable, aussi mauvaise que la musique de l'empereur Guillaume II.

Notre Bulletin Financier ne nous est pas parvenu aujourd'hui.

Bulletin Météorologique du 8 Janvier

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessous	1°
Ce matin, à 8 h.		au-dessous	2°
Midi,	756 m/m	au-dessus	2°
Hausse,	5 m/m		
Baisse,	1 m/m		
Température minima de la nuit		au-dessous	3°

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

SAUMUR

Pour les Pauvres

La Commission administrative du Bureau de bienfaisance fait appel aux personnes charitables et les prie de déposer au Bureau de bienfaisance, rue du Prêche, les vêtements, aliments et autres dons propres à soulager les familles pauvres, si durement éprouvées par la rigueur de la saison d'hiver.

MM. les Administrateurs remercient à l'avance toutes les personnes qui voudront bien répondre à leur appel et les prient d'agréer leurs plus sincères témoignages de reconnaissance.

Nous rappelons également que la Société de Saint-Vincent de Paul a organisé un vestiaire où chacun peut faire déposer les vêtements de toutes sortes hors d'usage que MM. les Membres de cette Société font parvenir à tous les pauvres sans distinction.

Concert de l'Harmonie Saumuroise

Jeudi 10 janvier 1895, à 8 h. 1/2, au Théâtre, GRAND CONCERT offert par l'Harmonie Saumuroise à ses membres honoraires, avec les concours de :

M^{lle} Marguerite Lavigne, cantatrice de Concerts Colonne, du célèbre violoniste J. WHITE et d'ama-teurs.

Voici le programme :

1^{re} PARTIE

1. Les *Diamants de la Couronne* (Auber), par l'HARMONIE SAUMUROISE.
2. Air des *Saisons* (Massé) : M^{lle} M. LAVIGNE.
3. *Enragé*, monologue en vers, dit par M. ROGER.
4. *A Cavatine* (Raff) ; B *Danse des Elfes* (Popper) : M. J. WHITE.
5. Fantaisie mélancolique, pour flûte (Reichert), par M. BLANCHARD.
6. Chansonnette comique, par M. F....

2^e PARTIE

7. Ouverture fantastique (Govaert) : HARMONIE SAUMUROISE.
8. *A J'ai pardonné* (Schumann) ; B *Malgré moi* (Pfeiffer) : M^{lle} M. LAVIGNE.
9. *A Sérénade* (Moskowski) ; B *Styrienne* (J. White) : M. J. WHITE.
10. *La Vie*, monologue (Grenet-Dancourt), dit par M. ROGER.
11. Air de la *Reine de Saba* (Gounod) : M^{lle} M. LAVIGNE.
12. Chansonnette comique, par M. F....
13. Allegro militaire : HARMONIE SAUMUROISE.

Piano de concert de la Maison Pillet-Bersoullé

Le prix de la souscription est fixé à 8 fr. par an. La carte donne droit à l'entrée pour la famille. Prix des places pour les non-souscripteurs : Stalles d'orchestre, Stalles et Loges de Balcon, Baiguères, 3 fr. la place ; les autres places, 1 fr. 50 la place.

Le bureau de la location sera ouvert le jeudi 10 janvier.

Les personnes qui désirent prendre des places à l'avance s'adresseront maison COURANT, rue de la Comédie, et paieront un supplément de 50 cent. par place aux Premières et 25 cent. aux Secondes.

grincement de dents.

Et l'impression en fut si vive que Soonamook-ee elle-même en ressentit le contre-coup. Elle entoura de ses deux bras le cou de son enfant d'adoption. Dhole, à moitié paralysé, se redressa, le poil hérissé, montrant les dents.

Le mécanicien repoussa la porte derrière lui.

Tout d'abord il ne parla pas.

Comme si son intelligence ne trouvait pas le verbe nécessaire à l'émission de sa pensée, les sentiments les plus divers, les plus contradictoires se firent jour sur son visage convulsé.

Tout put s'y lire pendant ce rapide tête-à-tête, et ce tout n'était pas de nature à rassurer la jeune fille.

Pourquoi l'assassin de Louis Raibault se montrait-il à pareil moment devant la jeune fille de celui qu'il avait assassiné ? N'était-il point satisfait du crime déjà commis ? Pour effacer le premier forfait, venait-il en commettre un second ? Ne venait-il pas, plutôt, confesser sa faute et en implorer le pardon ?

Car sa physionomie trahissait le mélange ou mieux le conflit de toutes les passions, bonnes ou mauvaises. Cet homme, dont la féroce énergie ne s'était pas démentie un seul instant au

SAUMUR

Timbres-poste trouvés

Hier soir, le geudarme Séquier a trouvé, rue d'Orléans, près du Café du Commerce, une certaine quantité de timbres-poste à cinq centimes qu'il tient à la disposition de leur propriétaire.

Caisses d'épargne

Un grand nombre de déposants se demandent quel est le taux d'intérêts qu'ils recevront pour leur dépôt en 1895. Une circulaire ministérielle avise les caisses d'épargne que le taux actuel, c'est-à-dire 3.25, sera encore maintenu cette année.

A côté de cette bonne nouvelle, il importe de rappeler aux déposants que les prescriptions relatives aux comptes dépassant 2,000 fr. seront appliquées dorénavant avec rigueur. Nous ne saurions donc trop les engager à retirer promptement l'excédent du maximum légal, s'ils ne veulent pas être exposés à perdre l'intérêt sur cet excédent et à l'achat d'office de 20 fr. de rente 3 0/0.

Arrêté

M. le préfet de Maine-et-Loire vient de prendre un arrêté autorisant la libre circulation des cépages exotiques dans les communes de Durtal et Huillé (arrondissement de Baugé).

L'instruction obligatoire

La loi relative à l'instruction obligatoire restant lettre morte dans un assez grand nombre de communes composées de plusieurs hameaux assez éloignés et même dans beaucoup de villes, les inspecteurs primaires viennent d'être invités à se concerter avec les municipalités dès la rentrée scolaire de janvier 1895, afin d'obvier aux inconvénients comme aussi à l'insuffisance des enquêtes domiciliaires.

Des arrêtés de police locale devront prescrire de mener chez leurs parents les enfants de six à treize ans rencontrés isolément sur la voie publique pendant les heures de classes et, tout en constatant l'infraction à la loi, de dresser procès-verbal de vagabondage ou de mendicité, selon les circonstances.

COMMUNE DE SOULANGER

Souscription pour l'Œuvre du Vaccin contre le croup

Conformément au vœu exprimé par le Comité pour l'Œuvre du vaccin contre le croup, une souscription a été ouverte dans la commune de Soulangier ; elle a produit la somme de cent quatre-vingt-trois francs.

Voici la liste des souscripteurs :

Subvention de la commune (délibération du 14 décembre 1894), 25 fr.

MM.

Gigot, maire, 20 fr. ; Jouet, adjoint, 5 fr. ; les membres du Conseil municipal, 24 fr. ; Baumont-Pinson, 2 fr. ; Doniau Laurent, 25 centimes ; Baumont-Gamichon, 50 cent. ; M^{me} veuve Guyot, 50 cent. ; Blandeau-Renard, 2 fr. ; Pajot-Girard, 50 cent. ; Caillé Louis, 4 fr. ; Tremblay, 50 cent. ; Girault, 2 fr. ; Thouret Pierre, 2 fr. ; Percher-Blandeau, 2 fr. ; Richard-Chaillou, 25 cent. ; Marcaux-Taillée, 50 cent. ; Roucher, 1 fr.

M^{me} veuve Thouret-Blandeau, 2 fr. ; Anger-Minchin, 2 fr. ; Pinson Louis, 50 cent. ; Davy Nicolas, 2 fr. ; Goglais-Vaslin, 4 fr. ; Guillon Louis, 50 cent. ; Portier-Havard, 5 fr. ; Pattée-Chalouineau, 4 fr. ; Maindrou, 35 cent. ; Germond, 4 fr. ; Clée-Taupier, 50 cent. ; Mailler Henri, 50 cent. ; Clée-Ruais, 50 cent. ; Charvreau, 25 cent. ; Guichou, 70 cent. ; Tessier Etienne, 2 fr. ; Beugnon, 50 cent.

Thoreau, 50 cent. ; Ferrand, 1 fr. ; Gouré, 75 cent. ; Thouret-Guichou, 1 fr. ; Ruais-Rébeiller, 4 fr. ; Chemineau, 4 fr. ; Clée François, 5 fr. ; M^{me} veuve Hétreau, 25 cent. ; Clée-Menanteau, 3 fr. ; M^{me} veuve Gallet, 1 fr. ; Thouret-Bonin, 35 cent. ; Bonin Pierre, 50 cent. ; Derouletteau Louis, 50 cent. ; Goujon, 25 cent. ; Bousseau Frédéric, 50 cent. ; Abellard, 25 cent. ; anonyme, 50 cent. ; Villiers-Thomas, 4 fr. ; M^{me} veuve Douet, 4 fr. ; M^{me} veuve Froger, 4 fr. ; Davy François, 1 fr. 50 ; Rouleau René, 4 fr. 50 ; Houssin Louis, 2 fr. ; Guillemet René, 4 fr.

Gaudin René, 65 cent. ; Fradin, curé, 3 fr. ; Charpy Henri, 50 cent. ; M^{me} V^e Malécot, 50 cent. ; Minard, 50 cent. ; Vaslin, 25 cent. ; Anger, 30 cent. ; Gasnault Antoine, 50 cent. ; Vaslin-Garnier, 3 fr. ; Hémon Froger, 50 cent. ; Leroy-Tessier, 50 cent. ; Tessier-Guillon, 50 cent. ; Marcadeux Michel, 50 cent. ; Quétineau, 50 cent. ; M^{me} V^e Guérineau, 50 cent. ; Anonyme, 50 cent. ; Sigogne, 4 fr.

Anonyme, 4 fr. ; Genvais Jean, 4 fr. ; Reveau fils, 50 cent. ; Reveau père, 40 cent. ; M^{me} V^e Poquereau, 20 cent. ; Boussion, 50 cent. ; Lamiche Louis, 50 cent. ; Vèger, 25 cent. ; Bellemère, 50 cent. ; Maillier-Lamiche, 50 cent. ; Bertin, 2 fr. ; Léquipé-Aubry, 50 cent. ; Brêmeau père, 10 cent. ; Léger, 20 cent. ; Rouleau, 40 cent. ; Rouleau-Courjaret, 50 cent. ; Garnier, 4 fr.

Maillier-Berge, 10 fr. ; Julien Honoré, 30 cent. ; M^{me} V^e Lemoine, 50 cent. ; Ruais-Viraize, 4 fr. ; Phelippon, 1 fr. ; Auger Jean, 60 cent. ; Leroy-Ruais, 4 fr. ; Léquipé Pierre, 50 cent. ; Arrial, 50 cent. ; Vauvert-Dagné, 2 fr. ; Vauvert-Thouret, 1 fr. 50 ; Trouillard-Auger, 4 fr. 50 ; M^{me} V^e Thouret-Marcadeux, 2 fr. ; Guyot Louis, 4 fr. ; Chamard Pierre, 50 cent.

Total, 183 francs.

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

XIV

Quelles que fussent les préoccupations de la crainte, l'esprit de la jeune fille n'en fut pas moins étrangement frappé par l'aspect du nouveau venu.

C'était le mécanicien Dabreuil.

Il s'avança dans le salon, la tête nue, les mains, le visage noirs de poussière de charbon. C'était une apparition démoniaque plutôt qu'un homme, tant l'expression de sa face ajoutait encore d'horreur à sa sordide apparence.

Hira se releva tremblante.

Un instant elle put se croire déjà morte.

Par l'entrebaillement de la porte elle avait pu entendre le sifflement de la rafale et la chute lourde des paquets de mer s'abattant sur le navire. Il lui sembla qu'échappée des liens vitaux, son âme traversait en ce moment les zones ténébreuses où règnent les formes du désespoir, les dieux de la plainte et du

cours de la vie criminelle qu'il avait menée, éprouvait peut-être une hésitation au moment de porter la main sur la dernière victime.

Hira eut l'intuition de cette volonté néfaste, car elle frémit dans tout son être. Mais en quoi de tels soucis pouvaient-ils occuper ou même arrêter son esprit ? A cette limite de la vie, où elle se sentait arrivée, sur cette arête suprême de l'invisible et de l'infini, elle n'avait cure de songer aux considérations d'une existence désormais close.

Et pourtant, son œil surpris interrogea le visage farouche du mécanicien.

Maintenant, Dabreuil se tenait devant elle, menaçant. A la fin, il recouvra l'usage de ses facultés.

— Vous ne me reconnaissez pas, mademoiselle, s'écria-t-il, ou, pour être plus exact, vous ne me connaissez pas. Vous saviez, jusqu'ici, qu'il y avait, à bord de l'« Alcyone », un mécanicien de mon nom, un homme de peu, qui n'avait rien de commun avec vous, millionnaire, fille de millionnaire. Il est temps que vous sachiez qui je suis.

Ces paroles étaient entrecoupées. D'ailleurs, la tempête qui redoublait de violence et par cela même assourdissait tous les bruits empê-

chait qu'elles n'arrivassent distinctes à l'oreille de la jeune fille.

Cependant elle avait entendu les derniers mots. Elle fixa donc sur ce visage contracté son doux et pur regard. Elle dit :

— Est-il bien utile que je sache qui vous êtes ? Dans un instant, c'est vous-même qui me l'annoncez, ce yacht n'existera plus. Nous serons tous morts. Qu'importe donc vos discours ou les miens ! Laissez-moi me préparer à cette mort. Laissez-moi prier.

Il eut un rire sarcastique sur les lèvres.

— C'est précisément là ce que je ne veux pas. Je ne veux pas que vous partiez. Mon père n'a pas pu prier, lui... Il faut que vous sachiez de quel crime vous portez la peine.

Hira se dressa fièrement.

— Je ne vous comprends pas, monsieur. A cette heure suprême, j'ai le droit de conserver la liberté de mes derniers moments, de ma pensée.

— Je ne veux pas sortir ! cria violemment le misérable.

— Alors, je ne vous en prie plus. Je vous l'ordonne.

Il haussa les épaules.

— Vos ordres sont aussi inutiles que vos

Pour Madagascar

Une dépêche de Poitiers annonce que le 123^e de ligne a été informé qu'il était désigné pour fournir une compagnie pour le corps expéditionnaire de Madagascar.

Aussitôt la nouvelle connue, la moitié des hommes du régiment ont demandé à être désignés.

Les officiers ont tiré au sort pour déterminer la compagnie qui prendra part à l'expédition.

Le sort a désigné la 7^e compagnie.

A Nantes, c'est à la 3^e compagnie du 65^e de ligne qu'incombe cet honneur.

Nouvelle frappe de monnaies en or

La Banque de France ayant actuellement dans ses caves pour 429 millions de francs de lingots d'or, la Monnaie va être autorisée à frapper pour 20 millions de pièces de 20, 10 et 5 francs.

Empoisonnés par les champignons SIX VICTIMES

La famille Tonins, de Saint-Izan-de-Blaye, près Bordeaux, composée de neuf personnes, vient d'être cruellement frappée à la suite d'un repas dans lequel figuraient des champignons vénéneux. Le père et cinq des enfants ont déjà succombé à l'empoisonnement. Les trois survivants de cette horrible catastrophe sont un enfant de sept ans, qui n'avait pas voulu toucher au plat suspect, une jeune fille de quinze ans qui était en journée, et enfin un enfant de deux mois. La commune de Saint-Izan a adopté le dernier des survivants.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 7 janvier. — Pierre-Armand-Clément Daviet, rue de Nautilly, 31.

DECÈS

Le 8 janvier. — Mathilde-Adelina Chatelet, épouse de Auguste Bouchet, 46 ans, propriétaire, rue de l'Ancienne-Messagerie, 15.

Chronique Agricole

Comment faut-il défoncer la terre pour planter les vignes américaines ?

(Suite et fin)

Si l'on est en présence d'un sol peu épais, mais franc, surmontant un sous-sol de marne grise ou de calcaire, provenant de la désagrégation de roches tendres, il est nécessaire de procéder tout autrement.

Dans ce cas, l'on doit se borner à remuer la couche arable *seulement*, n'en-elle que vingt-cinq centimètres d'épaisseur, et à laisser en place, à ne pas toucher du tout au sous-sol marneux ou crayeux formé de calcaires tuffeux.

Parce que d'un terrain apte par sa couche arable à supporter et à nourrir des vignes américaines on ferait un milieu mauvais et impropre pour longtemps à l'emploi des porte-greffes utilisés pratiquement.

Les meilleurs porte-greffes, tels que les Riparias et les Rupestris de bonne race, sont en effet essentiellement calcifuges, c'est-à-dire que leurs racelles ont horreur du carbonate de chaux qui est l'élément assimilable du calcaire tendre. Chaque famille de vigne américaine a son coefficient de tolérance du calcaire. Si ce coefficient est dépassé, le porte-greffe s'étiole et meurt plus promptement que s'il était rongé par le phylloxéra.

Dans le Saumurois, où l'on n'a pas encore rompu avec l'habitude de planter en tranchées à parois dures, qui s'opposent à l'élongation horizontale des racines, je connais des terrains qui avaient une couche arable suffisamment épaisse, parfaite pour recevoir ou une greffe sur Riparia ou une greffe sur Rupestris, qui sont devenus archi-détestables parce qu'en creusant la tranchée on a mélangé le calcaire tendre du sous-sol avec la couche arable siliceuse, ou argilo-siliceuse, brune, ocreuse.

Dans de semblables terres, souvent aussi les charrues actionnées par les treuils ont fait de bien mauvaise besogne.

En effet, ces appareils qui rendent de si grands services dans les terres à sols et à sous-sols continus, qu'ils soient francs ou rocailleux, doivent être très discrètement employées dans les sols et sous-sols marneux ou tuffeux.

Ils ne peuvent travailler, ils ne prennent « leur assiette », comme on dit, qu'à une profondeur de 40 centimètres au moins. S'ils fonctionnent dans un milieu qui n'a que 30 centimètres de sol franc, ils attaquent le calcaire tendre qui est au-dessous, et en le déchirant ils le mélangent à la bonne terre et en font une mauvaise.

Je sais des terrains qui avant leurs défoncements à la charrue accusaient de 3 à 12 0/0 de carbonate de chaux et qui après le défoncement qui avait relevé le sous-sol marneux ou crayeux, donnaient au calcimètre Bernard, 45, 52, 65 0/0 de carbonate de chaux.

De praticables qu'ils étaient auparavant, ils étaient devenus impraticables pour les porte-greffes les meilleurs.

Il est donc de toute nécessité, toutes les fois que le sol s'appuie sur une marne ou un calcaire tendre, de se borner à le travailler superficiellement.

Et, alors qu'il est utile d'attaquer sur place un sous-sol argileux et compact, il deviendrait dangereux d'ameublir un sous-sol crayeux.

Les racines des vignes américaines greffées doivent végéter et se nourrir dans la couche superficielle et n'avoir aucun accès possible dans la couche inférieure.

Faute d'avoir ignoré ou su respecter ce principe de la plantation des vignes américaines dans des terres à sous-sol crayeux, beaucoup trop de vigneron du Saumurois ont déjà rendu impraticables leurs terrains, jusqu'au jour où le bon Berlandieri ou l'un de ses fils issu de son mariage avec une vigne française résistante à la chlorose et au phylloxéra, sera trouvé et vendu 100 fr. le kilomètre au lieu de cent sous la bouture.

A. BOUCHARD.

BELLE JARDINIÈRE

26-28, Rue d'Orléans, SAUMUR

Vêtements confectionnés et sur mesure pour Hommes et Enfants.

PRIME ARTISTIQUE ET GRATUITE offerte à ses Clients par la Belle Jardinière consistant en un PORTRAIT peint à l'huile sur panneau bois, exécuté d'après une photographie modèle

LA PETITE SCIENCE

PROCÉDÉS POUR DÉTRUIRE LA MOISSURE DES FUTAILLES

Rien ne désole davantage les vigneron, les entrepositaires de vins et même les simples consommateurs soucieux du bon état de leur cave et de leur hygiène que la présence, dans les futailles, des moisissures qui en infectent profondément le bois. Le journal la *Distillerie française* indique, pour y remédier, deux recettes que nous relatons volontiers.

La première recette consiste à verser par l'ouverture de la bonde du tonneau contagionné les produits suivants, pour un tonneau de 225 litres de capacité : sel de cuisine 40 grammes, peroxyde de manganèse en poudre 40 grammes, acide sulfurique concentré 40 grammes, et un litre d'eau bouillante.

Une fois ce mélange fait, et qui produit du chlore, on assujettit la bonde, on agite un peu le fût, puis on le laisse en repos pendant trois ou quatre heures. On ouvre la bonde et l'on rince à grande eau, à plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'elle ressorte bien claire et sans odeur. Si le fût est ou plus petit ou plus grand, on diminue ou on augmente proportionnellement la quantité des matières employées.

Un autre procédé qui a donné de très bons résultats est celui-ci : on verse un peu d'eau froide dans le fût, on introduit une chaîne en fer par la bonde, et on agite vivement en tous sens pour enlever la couche de moisissure qui recouvre le bois, puis on vide le fût, on verse une infusion bouillante de farine de moultard et on agite de nouveau pour recommencer encore trois ou quatre fois, jusqu'à complet refroidissement. On rince alors avec de l'eau de chaux, puis à l'eau chaude et à l'eau froide. 400 grammes de farine suffisent grandement pour un fût d'un hectolitre. Les moisissures les plus obstinées ne résistent pas, à ce que nous affirment les praticiens, à l'application de ce véritable sinapisme.

MOYEN DE RENDRE LE CHAUME ININFLAMMABLE

Malgré les progrès de la construction, le chaume continue à être particulièrement employé, dans les campagnes, pour la couverture des habitations rurales. On l'a, en effet, sous la main, et c'est le mode de couverture économique et élémentaire par excellence. Mais il présente, au point de vue de l'incendie, des dangers continuels. La *Bauern Zeitung*, de Carinthie, pense que l'on pourrait continuer à en faire usage et, en même temps, lui donner de l'insensibilité aux actions atmosphériques, par le procédé de préservation suivant :

On laisse séjourner pendant dix à douze heures les chaumes qui doivent être employés à la confection des toits, dans une solution de silicate à 5 — 40° Baumé ; on les retire ensuite et on les laisse égoutter ; quand ils sont secs, on les plonge dans une solution à 3° Baumé de chlorure de calcium, de chlorure de magnésium et de chlorure d'ammonium ; on les y laisse pendant quatre à six heures et, après un nouvel égouttage et séchage, ils sont prêts pour l'emploi. Les chaumes ainsi silicatés sont, paraît-il, complètement à l'épreuve de la flamme.

Bien que ce procédé repose sur l'emploi d'un produit chimique, comme ce produit, c'est-à-dire le verre soluble, se vend couramment partout, à un prix abordable, dans le commerce, il y a là une indication qui ne paraît pas être sans utilité.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

prières, croyez-le bien. Il faut que vous m'entendiez.

Elle se retourna vers le fond de la pièce.

Soonamooke s'était levée, la couvrant de son corps.

— Cet homme est fou, — prononça Hira. —

Reprenons nos prières.

Dubreuil s'avança d'un pas.

— Je ne suis pas fou, et vous allez le voir. Il faudra bien que vous m'écoutez.

» Mademoiselle Hira Raimbault, c'est moi... qui ai tué votre père.

Il avait deviné. A la seule audition de ses paroles, la jeune fille avait tressailli. Il poursuivit :

— J'ai tué votre père par vengeance. Il avait tué le mien. Je l'ai frappé à coup sûr, l'empoisonnant chaque jour, pendant la maladie qui l'a emporté. C'est moi qui, devant Sfax, — vous vous le rappelez, n'est-ce pas ? ai voulu pénétrer dans votre chambre ; c'est moi qui ai éteint, puis rallumé les fanaux. Dites, me croyez-vous fou encore ?

Elle eut un grand frisson qui la secoua de la tête aux pieds, mais, dominant son émotion :

— Je vous pardonne. Nous sommes trop près de Dieu pour que je puisse garder le

moindre ressentiment. Vous avez avoué votre crime ; — c'est bien. Repentez-vous.

Un blasphème jaillit de la gorge du bandit.

— Ah ! ah !

» Ainsi, vous croyez que je suis venu implorer un pardon ?

— Qu'importe, puisque vous l'avez ?

— Je ne veux ni pardon, ni pitié. La mort du père ne m'a point satisfait. C'est la fille que j'ai voulu voir souffrir, moi ? Il fallait que nos parts fussent égales.

» C'est moi qui vous tue comme j'ai tué votre père, — oui, moi. C'est moi qui pousse l'« Alcyone » sur les rochers. J'ai scié une des pièces les plus importantes de la machine, et le mouvement achève son œuvre.

» Vous voyez donc que je ne me repens pas. Je n'ai qu'une joie, c'est d'avoir, moi, méprisé, oublié, vengé mon père. Il se nommait Joachim Arnauld. Connaissez-vous ce nom-là, qui est mon nom véritable ? C'est celui de l'amant de votre mère.

Cette fois, tout l'être de la jeune fille se révolta.

— Je vous défends de parler de ma mère.

Elle dit cela avec une majesté sublime qui imposa presque le respect au mécanicien. Du

dehors, un bruit de voix parvint distinctement à leurs oreilles. Quelque chose d'hostile s'accomplissait sur le pont.

Dubreuil se dégagait de l'influence. Peut-être une sorte de remords hantait-elle sa pensée ?

— Oui, — reprit-il en ricanant, et faisant allusion aux remords d'en haut, — je sais ce que c'est. Tout à l'heure on a tiré le canon. Le croiseur a dû l'entendre et c'est lui qui envoie du secours. Mais je suis tranquille, allez ! La mer est trop forte. On ne nous rejoindra pas. Et même, c'est là ce qui rend ma vengeance plus complète, ce qui me la fait savourer davantage, — ah ! ah !

» Voilà l'espoir qui renaît, n'est-ce pas ?

» Eh bien ! Si l'officier est venu, il ne sera venu que pour vous voir mourir !

Hira s'était rejetée dans les bras de Soonamooke. L'Indienne, frémissante, pressait l'enfant contre son cœur, ne trouvant pas une parole pour arrêter l'abominable rage du mécanicien.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! pleurait la jeune fille. Faites que je ne subisse pas plus longtemps la tentation de ce démon. Le sacrifice était fait ? Oh ! Pourquoi ce retour à l'espé-

rance ? Philippe ? Est-il donc vrai que Philippe soit là... près de moi ?

Elle gémissait et priait à haute voix. Les sanglots alternaient avec la supplication et le monstre, exalté par la folie du crime, y répondait par son rire atroce.

— Oui, il doit être là, il est là, votre Philippe. Il n'y a pas un mille entre vous et lui. Mais ce mille, c'est l'abîme, c'est le cyclone, c'est la mort. Il est venu juste à point pour voir sombrer l'« Alcyone » avec vous dans ses flancs.

Le rire résonnait funèbre et terrible.

— Ah ! ah ! ah ! je vous tiens bien, n'est-ce pas ? Je suis bien vengé ? Lorsque j'ai cru que tout était bien fini entre vous et lui, je vous ai laissé vivre pour que vous puissiez souffrir davantage. Mais quand j'ai compris que vous l'aviez rappelé, alors j'ai juré que jamais, — vous entendez bien, — jamais vous ne seriez à lui. Et c'est pour cela que j'ai brisé la tige du tiroir après avoir fait stopper l'« Alcyone ». C'est pour cela que le cyclone, dans sa marche qu'aucun obstacle n'est capable d'arrêter, nous emporte pour nous broyer sur les récifs de la côte. Dites-lui donc, à ce beau fiancé, de vous arracher à la mer !

(A suivre.)

ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.
Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct
Produits Alimentaires Félix POTIN.

Arrivage tous les Vendredis et Samedis ESCARGOTS de Bourgogne tout préparés, 80 c. la douz.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

A VENDRE A L'AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :

1^o Une PETITE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Grison, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant : maisons de maître et de fermier, et environ 3 hectares 13 ares 50 centiares ;

2^o Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mont, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le venant, le tout contenant ensemble 1 hectare 4 ares 50 centiares ;

3^o Un PRÉ, situé dans la prairie des Souchais, commune d'Allonnes, contenant 49 ares 50 centiares ;

4^o PRÉ-ALLOU, situé dans la commune de Vivy, contenant 77 ares ;

5^o LANDE-AUX-AIRES, à la Baraudière, commune de la Breille contenant 3 hectares 65 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET
FRUITIÈRE
Rue Saint-Jean, 39, Saumur,
Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

AVENDRE
Un Cheval bai, 6 ans
S'adresser quai de Limoges, 55, Saumur.

ON DEMANDE un jeune garçon de 13 à 14 ans. Donner bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

Entrepôt des Ardoisiers de la Commission D'ANGERS

Vente en Gros et en Détail.
R. BASTARD - BREHIN
Quai Saint-Nicolas, SAUMUR
BOIS DU NORD ET DU PAYS

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine
A. BOURDOIS, TRAITEUR
20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR
Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.
Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Dîners
Pour la Ville et Campagne
Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson
Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg
M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

Commodité, Économie
LESSIVE MAGIQUE
FAIRE SA LESSIVE
Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.
Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté.
Elle détruit les germes des maladies contagieuses.
Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses.
Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.
Seul Dépôt : chez M. CHAUCHEAU
ÉPICERIE NOUVELLE
38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

ÉTRENNES 1893

ÉPICERIE PARISIENNE
33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Exposition des dernières créations
De Coffrets Bonbonnières laques, porcelaine, Vannerie fine, Cartons de luxe sans adresse, Bonbons de chocolats, Fondants, Dragées, Pralines, Marrons glacés et Fruits confits.

NOTA. — Tous ces produits proviennent des Fabriques réputées pour vendre ce qu'il y a de meilleur. Bon Marché sans précédent.

ARTICLES POUR ARBRES DE NOËL
Crèches, Jésus, Rois Mages, Bûches, Sabots en chocolat et en sucre, Grande variété d'Objets de Fantaisie.

Un Billet de Tombola à tout acheteur de Bonbons ou Liqueurs, donnant droit à gagner : 1^{er} lot, une magnifique POULEE mécanique, avec boîte à musique ; 2^e lot, un LAPIN mécanique ; 3^e lot, une CORBEILLE produits du pays.

Vins Mousseux, Liqueurs ordinaires et grandes marques, Biscuits variés, Pâtés de foies gras Henry, de Strasbourg; Hafner, Deschandeliers, de Ruffec.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETQUETTES PARCHEMIN ET ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES P^r FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissioner à l'extérieur.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES
M^{mes} NOËL & BOUIN
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR
Très beau choix de Travaux fantaisie
Saumur, imprimerie Paul Godet.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX										BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	S. dir. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Expr. soir	Semi. dir. soir	Expr. soir	Expr. soir	Mixte soir
Paris			7 55	8 35	12 50	9 45	7 55			Bordeaux			5 40		7 05			3 35	
Chartres	6		9 34	10 18	2 48	11 24	9 41			Saintes			9 2		9 47			7 15	
Courtalain (départ)	3 05	7 44	10 48	11 48	4 21	12 32	10 54			Niort			5 15	10 42	11 25	2 36		9 6	
Château-du-Loir	7 40	10 12	12 22	2	6 37	1 58	12 32			Thouars	6 15	8 35	12 38	1 35	1 05	5 7	10 12	11 26	8 32
Château-la-Vallière	8 34	10 48	12 45	2 37	7 10					Montreuil (départ)	7 01	9 40	1 1	2 23		5 46	10 35	11 53	9 13
Noyant-Méon	9 21	11 20	1 05	3 10	7 40					Brézé-Saint-Cyr	7 17	9 59		2 37		6 1			9 28
Linzières-Bouton	11 29		3 19	7 49						Chacé-Varrains	7 24	10 11		2 44		6 9			9 36
Vernantes	9 55	11 41		3 32	8					Nantilly (arrivée)	7 29	10 16		2 49		6 14			9 41
Blou	10 12	11 52		3 43	8 10					SAUMUR (État) ar.	7 40	10 23		3 01		6 25			9 53
Vivy	10 27	12	1 30	3 51	8 17					Nantilly (départ)	7 30	11		2 50		6 16			soir
SAUMUR (Orl.) ar.	10 46	12 13	1 40	4 01	8 29	3 05	1 49			SAUMUR (Orl.) ar.	7 20	10 50		2 40		6 5			
(départ)	12 18	1 47	4 18	8 34	3 10	1 55				Nantilly (départ)	7 30	11		2 50		6 16			
Nantilly (arrivée)	Mixte	12 26		4 20	8 41					Vivy	7 38	11 08	1 23	2 58	1 47	6 24	10 57	12 17	
SAUMUR (État) ar.	matin	12 37		4 39	8 52					Blou	7 44	11 20	1 33	3 05	1 51	6 29	11 7	12 29	
(départ)	8 31	12 20		4 15	8 32			6 05	6 50	Vernantes	7 56	11 33		3 18		6 43			
Nantilly (départ)	8 38	12 27		4 27	8 43			6 11	7 3	Linzières-Bouton	8 4	11 41		3 26		6 52			
Chacé-Varrains	8 47	12 33		4 33	8 49			6 20	7 9	Noyant-Méon	8 15	11 02		3 40		7 6			
Brézé-Saint-Cyr	9	12 42		4 40	8 56			6 27	7 16	Château-la-Vallière	8 26	12 03		3 51		7 20			
Montreuil (départ)	9 41	1 28	2 18	5 3	9 18		2 20	6 40	7 40	Château-du-Loir	8 37	12 15	2 09	4 05		7 34	11 44		
Thouars	10 19	2 02	2 49	5 52	10 14	3 58	2 50			Courtalain (départ)	9 7	12 45	2 28	4 37		8 7	12 4		
Niort			4 39	8 52	12 25	5 42	4 44		11 41	Chartres	12 1	3 48	4 35	7 58	4 20	11 6	2 17	3 32	
Saintes			6 42	12 04		7 19	6 45		2 23	Paris	1 35	5 18	5 44	9 46	5 34	12 53	3 33	4 44	
Bordeaux			10 25	4 22		9 49			4 56		soir	soir	soir	soir	matin	matin	matin	matin	

a. Ce train n'a lieu que le lundi.

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS													
STATIONS	Omn. 1	Expr. 2	Omn. 3	Omn. 4	Expr. 5	Omn. 6	Expr. 7	Omn. 8	Expr. 9	Omn. 10	Expr. 11	Omn. 12	Expr. 13
Nantes (départ)	8 25	8 40	12 7	3 5				8 50	11 40				
Angers (départ)	6 23	10 27	11 55	2 48	4 55	5 10	10 32	1 35					
La Ménitrie	7 03	10 49	12 27	3 31	5 20		6 13						
Les Rosiers	7 12	10 56	12 31	3 44			6 43						
St-Clément	7 19		12 40	3 48			6 22						
St-Martin	7 26		12 45	3 56			6 31						
Saumur (arrivée)	7 38	11 10	12 54	4 08	5 40	6 47	11 20	2 23					
(départ)	7 45	11 16	1	4 25	5 44	6 57	11 27	2 28					
Vareannes	7 59	11 26	1 10	4 41		7 15							
Port-Boulet	8 15	11 35	1 20	5 1	6 1	7 33	11 48	2 47					
Langeais	8 56	11 56	1 49	5 46	6 23	8 29	12 14	3 13					
Tours (arrivée)	9 41	12 34	2 25	6 35	7 10	9 43	1 01	4 06					
Paris (arrivée)	4 28	4 48	9 30	11 59	11 59		5 8	10 39					

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Omn. 1	Direct 2	Expr. 3	Omn. 4	Omn. 5	Expr. 6	Mixte 7	Expr. 8
Paris (départ)	11 18	12 17	9 25	11 45	11 15	8 26	12 45	11 18
Tours (départ)	5 48	8 47	1 20	4 51	6 50	11 57	10 40	2 53
Langeais	6 27	9 30	2 10	5 46	7 29	12 40	11 35	3 31
Port-Boulet	6 54	10 2	2 36	6 18	8 5	12 22	3 51	
Vareannes	7 5	10 19		6 20	8 16		12 39	
Saumur (arrivée)	7 16	10 32	2 55	6 40	8 27	1 12	12 57	4 6
(départ)	7 23	10 42	3 01	6 50	8 32	1 16	1 32	4 10
Saint-Martin	7 34			7 1	8 43		1 48	
Saint-Clément	7 40			7 7	8 49		1 57	
Les Rosiers	7 48			7 14	8 56		2 6	4 25
La Ménitrie	7 59	11 12	3 26	7 24	9 4	1 35	2 21	4 32
Angers (arrivée)	8 41	11 52	3 44	8 6	9 45	1 57	3 22	4 57
Nantes (arrivée)	11 14		5 52	12 14	3 50	6 15	6 46	

LA FLECHE A SAUMUR

STATIONS	matin	matin	soir	STATIONS	matin	soir	soir
La Flèche	7 05	10 35	4 4	Saumur	5 30	1 43	7 30
Clefs	7 19	10 56	4 19	Vivy	5 42	1 58	7 42
Baugé	7 35	11 23	4 36	Longué	5 53	2 20	7 54
Chartrené	7 42		4 43	Les Hayes	6		8 1
Jumelles	7 49	11 42	4 50	Jumelles	6 5	2 41	8 6
Les Hayes	7 53		4 54	Chartrené	6 11		8 12
Longué	8 1	12 1	5 4	Baugé	6 21	3 11	8 23
Vivy	8 12	12 24	5 17	Clefs	6 37	3 41	8 39
Saumur	8 23	12 39	5 29	La Flèche	6 50	3 35	8 51

Les jours de foires de Baugé un train part de Saumur à 9 h. 10.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1895

LE MAIR,

Certifié par l'imprimeur sousigné